Nom : Chaussin

Prénoms : Julien Raphaël Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 230

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 30 août 1880, à Aleyrac, canton de Dieulefit, département de la Drôme, résidant à Roche St Secret, canton de Dieulefit, département de ~~Antoine~~ la Drôme, profession de cultivateur,
fils d' Antoine et de feue Adèle Philomène Baudouin, domiciliés à Roche St Secret, canton de Dieulefit, département de la Drôme

N°. 35 de tirage dans le canton de Dieulefit

SIGNALEMENT.

Cheveux et , sourcils noirs
yeux gris clair , front découvert
nez moyen , bouche moyenne
menton rond , visage ovale
Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2). exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service actif

Compris dans la 1 ° partie de la liste du recrutement cantonal (° portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 140e Rgt d'Inf.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Inf. à Montélimar

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

NUMÉRO au répertoire du corps.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 140e Regt d'Inf.e, à compter du 1 novembre 1901, arrivé au corps le dit jour Mle Mle 300 et soldat de 2e classe. Envoyé dans la disponibilité le 18 7bre 1904. A reçu un certificat de bonne conduite.

Rappelé sous les drapeaux (mobilisation générale du 2 août 1914) Arrivé au corps le 12 Août 1914

Tué à Damloup le 4 Mai 1916

Campagne contre l'Allemagne du 12 Août 1914 au 4 Mai 1916.

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er ~~Novembre~~ Octobre 1904

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 369

A accompli une 1re période d'exercices dans le 32e Regt d'Infanterie (1-31) du 26 août au 17 7bre 1908

A accompli une 2e période d'exercices dans le 52e Regt Infanterie §3-42 du 19 avril au 2 mai 1911

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
~~18 7bre 1904~~	1er 9bre 1904	1er 9bre 1914	1er 9bre 1920	1er 9bre 1926

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 18..

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la ° partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)